



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pandémie de Covid-19

Une Centrale des solidarités pour accompagner et aider les personnes isolées ou démunies

En raison de la pandémie de coronavirus, certains actes essentiels de la vie quotidienne se sont compliqués pour beaucoup de personnes. Le système d'aide mis en place par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), avec l'appui de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), des communes vaudoises et de nombreuses associations, permet de soulager ces personnes dans leurs activités de tous les jours. La hotline Centrale des solidarités répond du lundi au vendredi de 8h à 17h au 0800 30 30 38.

Le contexte de la pandémie peut poser problème à des personnes qui sont obligées de vivre en isolement ou en quarantaine, ou qui ne sortent que rarement de chez elles par précaution ou par peur du Covid. La hotline Centrale des solidarités (0800 30 30 38) soutient les personnes qui se sentent isolées ou démunies et qui ne peuvent pas s'appuyer sur leur famille, des proches, un réseau de proximité ou un organisme social ou médico-social.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, des professionnel-le-s de l'AVASAD répondent aux besoins urgents en toute confidentialité. Les services fournis sont les suivants :

- livrer des repas à domicile,
- faire les courses et les livrer à domicile,
- organiser un transport aux personnes à mobilité réduite (par exemple pour des traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- soulager les proches aidant-e-s,
- proposer une relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un assistant professionnel (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- garder les enfants à la maison pendant une période d'absence (par exemple en

- cas de rendez-vous médical des parents),
- aider au ménage (lessive et nettoyage),
- aider à réaliser des paiements et à obtenir de l'argent liquide,
- s'occuper d'un animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par exemple en cas de maladie ou de quarantaine),
- rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques,
- accompagner vers d'autres aides concrètes en cas de besoin.

Ce système d'aide a été mis en place en avril 2020. « Une année plus tard, la pandémie continue à rendre le quotidien difficile et complexe pour certaines et certains. Il s'agit souvent des personnes qui se trouvent déjà dans une situation vulnérable. Face à ce constat, la hotline Centrale des solidarités continue son travail et accompagne les personnes concernées vers des aides existantes », explique Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS.

La Centrale des solidarités est un projet commun de la Direction générale de la cohésion sociale du DSAS avec l'appui des communes vaudoises, les régions d'action sociale et les grandes institutions sociales du canton (AVASAD, l'Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS), Pro Infirmis, Pro Senectute, Caritas-Vaud, Bénévolat-Vaud, Croix-Rouge vaudoise, Centre social protestant, Entraide familiale vaudoise, Pro-Xy, Espace Proches).

Plus d'informations : www.vd.ch/coronavirus-solidarites

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mars 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale

TÉLÉCHARGEMENTS